



TARIFS 2025 - 2026

**Ces tarifs, s'entendent pour l'année scolaire complète, et sont non remboursables en cas d'abandon.*

- PARCOURS EVEIL :

COTISATION	EVEIL MUSICAL
Roost-Warendinois	75 € ou 7.5 € par mois
Non Roost-Warendinois	95 € ou 9.5 € par mois

- PARCOURS INITIATION :

COTISATION	FM + INSTRUMENT D'HARMONIE AVEC OU SANS PRATIQUE COLLECTIVE
Roost-Warendinois	150 € ou 15 € par mois
Non Roost-Warendinois	170 € ou 17 € par mois

COTISATION	FM + INSTRUMENT PIANO/GUITARE AVEC OU SANS PRATIQUE COLLECTIVE
Roost-Warendinois	220 € ou 22 € par mois
Non Roost-Warendinois	250 € ou 25 € par mois

- PARCOURS DIPLÔMANT :

COTISATION	FM + INSTRUMENT D'HARMONIE AVEC OU SANS PRATIQUE COLLECTIVE
Roost-Warendinois	150 € ou 15 € par mois
Non Roost-Warendinois	170 € ou 17 € par mois

COTISATION	FM + INSTRUMENT PIANO/GUITARE AVEC OU SANS PRATIQUE COLLECTIVE
Roost-Warendinois	220 € ou 22 € par mois
Non Roost-Warendinois	250 € ou 25 € par mois

- **PARCOURS NON DIPLÔMANT :**

COTISATION	FM INSTRUMENTAL + INSTRUMENT D'HARMONIE AVEC PRATIQUE COLLECTIVE
Roost-Warendinois	130 € ou 13 € par mois
Non Roost-Warendinois	150 € ou 15 € par mois

- **PARCOURS ADULTE :**

COTISATION	INSTRUMENT D'HARMONIE SEUL AVEC OU SANS PRATIQUE COLLECTIVE
Roost-Warendinois	105 € ou 10.5 € par mois
Non Roost-Warendinois	125 € ou 12.5 € par mois

COTISATION	INSTRUMENT PIANO/GUITARE SEUL AVEC OU SANS PRATIQUE COLLECTIVE
Roost-Warendinois	220 € ou 22 € par mois
Non Roost-Warendinois	250 € ou 25 € par mois

- **LOCATION D'INSTRUMENT :**

LOCATION D'INSTRUMENT A L'ANNÉE	TARIF SANS PRATIQUE	TARIF AVEC PRATIQUE COLLECTIVE
Instrument *sauf guitare et piano	90 € ou 9 € par mois	70 € ou 7 € par mois

- Un chèque culture d'un montant de 18€ est accordé aux Roost-Warendinois jusque l'âge de 18 ans.
- Une réduction de 10 % s'applique au paiement en 1 fois lors de l'inscription d'au moins 3 adhérents issus d'un même foyer.
- Un chèque de caution de 100 euros sera demandé par enfant pour le spectacle annuel et les examens. En cas de non présentation ou d'arrêt en cours d'année, le chèque sera encaissé.

Attention, la pratique collective est obligatoire dans le cursus de chaque élève (sauf pour les classes d'éveil et d'initial). Pour les classes de guitare et piano, c'est en fonction des disponibilités.